



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
30 MARS 2021**

Date de convocation : 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARÇAY, légalement convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni à la salle Marjault en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, Maire.

En présence de Mesdames et Messieurs Eric ANEZO, Bernadette BONGRAND, Francis BOUTIN, Véronique BRÉMONT, Nathalie DESCHAMPS, Michel DESHOULIERES, Bruno GARREAU, Sandrine GAUDRON, Mathieu MABROUQUE, Dominique PEIGNAUX, Nathalie PENOT-COINDRE, Yves PETIBON, Jean-Marie RENAUDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Madame Delphine BERGÉ donne pouvoir à Madame Véronique BRÉMONT
- Monsieur Julien PILTÉ donne pouvoir à Monsieur Dominique PEIGNAUX
- Madame Sophie LESCORNEZ (arrivée à 19h10 après l'approbation du PV)
- Roxanne NAKACHE (arrivée à 19h28 durant la délibération n°2021 3003 015)
- Marie HENOT

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 16

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection à main levée du Secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marie RENAUDEAU a été élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2021

B) Délibérations

- | | |
|---------------|--|
| 2021 3003 014 | Vote des comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques |
| 2021 3003 015 | Vote des comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques |
| 2021 3003 016 | Affectation des résultats de l'exercice 2020 |
| 2021 3003 017 | Vote des taux d'imposition FB-FNB |
| 2021 3003 018 | Amortissement des études versées en 2020 – Budget de l'Assainissement |
| 2021 3003 019 | Amortissement de la participation versée au SIEIL en 2020 pour la dissimulation du réseau télécom rue de la Babinière - Budget de la Commune |

2021 3003 020	Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2020 - Budget de la Commune
2021 3003 021	Amortissement des études versées en 2020 - Budget de la Commune
2021 3003 022	Amortissement des études versées en 2020 - Budget de l'Eau
2021 3003 023	Vote des budgets primitifs : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques

00 - Informations au Conseil Municipal au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

01 – Divers

A / Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Sophie LESCORNEZ à 19h10.

B / Délibérations du Conseil Municipal

2021 3003 014	Vote des comptes de gestion Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	--

Sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, l'Assemblée délibérante a procédé aux votes suivants :

- **Vote des comptes de gestion 2020 du receveur municipal : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques**

Après présentation et examen, le Conseil Municipal, décide d'adopter les comptes de gestion du receveur municipal concernant :

- la Commune : à l'unanimité
- l'Eau : à l'unanimité
- l'Assainissement : à l'unanimité
- les Panneaux Photovoltaïques : à l'unanimité

2021 3003 015	Vote des comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	--

Arrivée de Madame Roxanne NAKACHE à 19h28.

Sous la présidence de Madame Bernadette BONGRAND, le Maire ayant quitté la salle, l'Assemblée délibérante a procédé aux votes suivants :

➤ **Vote des comptes administratifs : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques**

Après avoir entendu le rapport de Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la Commune, à l'unanimité adopte celui de l'Eau, à l'unanimité adopte celui de l'Assainissement et à l'unanimité adopte celui des Panneaux Photovoltaïques.

2021 3003 016	Affectation des résultats de l'exercice 2020
---------------	--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François CESSAC, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 conforme au compte de gestion, a procédé aux votes suivants :

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 1 256 481,53 Euros sur le budget de la commune, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2020)	Titres émis (Recettes 2020)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-127 603,82	0,00	3 187 899,51*	3 121 104,53*	-66 794,98	-194 398,80
Fonctionnement	1 311 011,35	-223 568,73	1 626 953,05	2 092 186,14	465 233,09	1 552 675,71
Total	1 183 407,53	-223 568,73	4 814 852,56	5 213 290,67	398 438,11	1 358 276,91

*Dont 2 717 207,50 € d'intégration de biens

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
-152 098,50	50 303,12	-101 795,38

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	-194 398,80
RAR Dépenses	-152 098,50
RAR Recettes	50 303,12
Besoin de financement	-296 194,18
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	-296 194,18
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	1 552 675,71
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement Sinon + Besoin de financement	1 256 481,53

Vu, l'approbation du compte administratif 2020,

Considérant, que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un résultat (déficit) de la section d'investissement de : - 194 398,80 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 1 552 675,71 €
- Un solde d'investissement, y compris les RAR (besoin de financement) de : - 296 194,18€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du budget principal de la commune de la façon suivante :

C/001 Déficit d'investissement : - 194 398,80€

C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 296 194,18€

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 1 256 481,53€

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget assainissement de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 138 723,65 Euros sur le budget de l'assainissement, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2020)	Titres émis (Recettes 2020)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-2 261,47	0,00	25 897,09	35 115,77	9 218,68	6 957,21
Fonctionnement	119 834,58	-5 006,47	155 549,21	172 487,54	16 938,33	131 766,44
Total	117 573,11	-5 006,47	181 446,30	207 603,31	26 157,01	138 723,65

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
-5 605,00	21 577,50	15 972,50

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	6 957,21
RAR Dépenses	-5 605,00
RAR Recettes	21 577,50
Besoin de financement	22 929,71
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	131 766,44
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	131 766,44

Vu, l'approbation du compte administratif 2020,

Considérant, que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 6 957,21 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 131 766,44 €
- Un solde d'investissement, y compris les RAR (besoin de financement) de : 22 929,71€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du budget de l'assainissement de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement : 6 957,21 €

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 131 766,44 €

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget eau de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 171 621,14 Euros sur le budget de l'eau, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation, selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2020)	Titres émis (Recettes 2020)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	12 354,32	0,00	70 902,03	52 937,88	-17 964,15	-5 609,83
Fonctionnement	106 342,07	0,00	176 548,68	247 437,58	70 888,90	177 230,97
Total	118 696,39	0,00	247 450,71	300 375,46	52 924,75	171 621,14

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
-1 255,50	22 461,04	21 205,54

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	-5 609,83
RAR Dépenses	-1 255,50
RAR Recettes	22 461,04
Besoin de financement	15 595,71
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	177 230,97
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	177 230,97

Vu, l'approbation du compte administratif 2020,

Considérant, que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un résultat (déficit) de la section d'investissement de : - 5 609,83 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 177 230,97 €
- Un solde d'investissement, y compris les RAR (besoin de financement) de : 15 595,71€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du budget eau de la commune de la façon suivante :

C/001 Déficit d'investissement : 5 609,83 €

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 177 230,97 €

➤ *Affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget panneaux photovoltaïques de la Commune*

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif laisse apparaître un résultat global de 65 071,01 Euros sur le budget des Panneaux Photovoltaïques, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation selon les données suivantes :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Mandats émis (dépenses 2020)	Titres émis (Recettes 2020)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	53 365,20	0,00	11 169,72	18 793,32	7 623,60	60 988,80
Fonctionnement	1 430,03	0,00	47 666,82	50 319,00	2 652,18	4 082,21
Total	54 795,23	0,00	58 836,54	69 112,32	10 275,78	65 071,01

Restes à réaliser d'investissement (RAR)		
Dépenses	Recettes	Solde
0,00	0,00	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Résultat de clôture Investissement (article 001)	60 988,80
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	0,00
Besoin de financement	60 988,80
Affectation (article 1068) Si besoin de financement > 0 , article 1068 = 0, sinon = besoin de financement	0,00
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	4 082,21
Solde de clôture de fonctionnement (article 002) Si Besoin de financement >0, article 002 = solde de clôture de fonctionnement	4 082,21

Vu, l'approbation du compte administratif 2020,

Considérant, que le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un résultat (excédent) de la section d'investissement de : 60 988,80 €
- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 4 082,21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2020 du budget panneaux photovoltaïques de la commune de la façon suivante :

C/001 Excédent d'investissement : 60 988,80 €

C/002 Excédent de fonctionnement reporté : 4 082,21 €

2021 3003 017	Vote des taux d'imposition FB-FNB
---------------	-----------------------------------

Monsieur Jean-François CESSAC rappelle au Conseil Municipal que suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 pour l'année 2021, soit 17,31%.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le département, soit le taux de 16,48%. Ce taux vient s'additionner au taux communal.

Il propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB). Ainsi, le taux 2021 de la TFPB de Larçay serait de 44,15%, soit 27,67% (taux de Larçay) + 16,48% (taux départemental d'Indre-et-Loire).

Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2011, soit ci-dessous le détail des taux en 2020.

2020			
TH	TFPB Commune	TFPB Département	TFPNB
17,31%	27,67%	16,48%	48,83%

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes suivantes pour l'année 2021 soit :

Contributions directes	2021
Taxe d'habitation (taux figé suite à la réforme)	17,31%
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	27,67%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	16,48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,83%

Le total du produit fiscal attendu s'élève à 1 020 915 € pour les contributions directes.

2021 3003 018	Amortissement des études réalisées en 2020 - d'assainissement	Budget
---------------	--	--------

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que des études versées en 2020 pour un montant total de 10 465,50 € (compte 2031) doivent être amorties sur une durée de cinq ans.

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 :

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2020 : **10 465,50 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 :

Amortissement étude schéma directeur assainissement versée en 2020 : **10 465,50 €**

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2021 les études versées en 2020 pour un montant de 10 465,50 € (compte 28031) suivant le tableau suivant :

**Amortissement sur 5 ans
des études versées en 2020**

Amortissement sur 5 ans	Montant 2020	Total
	10 465,50 €	10 465,50 €
2021	2 093,10 €	2 093,10 €
2022	2 093,10 €	2 093,10 €
2023	2 093,10 €	2 093,10 €
2024	2 093,10 €	2 093,10 €
2025	2 093,10 €	2 093,10 €
Total	10 465,50 €	10 465,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'amortissement des études versées en 2020 sur cinq ans à partir de l'exercice 2021.

2021 3003 019	Amortissement de la participation versée au SIEIL en 2020 pour la dissimulation du réseau télécom rue de la Babinière - Budget de la Commune
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal qu'une participation versée au SIEIL en 2020 pour la dissimulation du réseau télécom rue de la Babinière pour un montant de 36 160,73 € (compte 2041582/101) doit être amortie sur une durée de dix ans.

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : Amortissement de la participation versée au SIEIL en 2020 : **36 160,73 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28041582 : Amortissement de la participation versée au SIEIL en 2020 :
36 160,73 €

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur dix ans et à partir de l'exercice 2021 la participation versée au SIEIL en 2020 pour un montant de 36 160,73 € (compte 28041582) suivant le tableau suivant :

**Amortissement sur 10 ans
de la participation versée au SIEIL en 2020**

Amortissement sur 10 ans	Montant 36 160,73 €
2021	3 616,07 €
2022	3 616,07 €
2023	3 616,07 €
2024	3 616,07 €
2025	3 616,07 €
2026	3 616,07 €
2027	3 616,07 €
2028	3 616,07 €
2029	3 616,07 €
2030	3 616,10 €
Total	36 160,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'amortissement de la participation versée au SIEIL en 2020 sur dix ans à partir de l'exercice 2021.

2021 3003 020	Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2020 – Budget de la Commune
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal qu'un fonds de concours éclairage public versé en 2020 pour un montant de 697,00 € (compte 2041512/101) doit être amorti sur une durée maximale de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public et qu'il peut l'être sur dix ans.

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2020 :
697,00 €

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28041512 : Amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2020 :
697,00 €

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur dix ans et à partir de l'exercice 2021 le fonds de concours éclairage public versé en 2020 pour un montant de 697,00 € (compte 28041512) suivant le tableau suivant :

**Amortissement sur 10 ans (mais maximum 15 ans)
du fonds de concours éclairage public versé en 2020**

Amortissement sur 10 ans	Montant 697,00 €
2021	69,70 €
2022	69,70 €
2023	69,70 €
2024	69,70 €
2025	69,70 €
2026	69,70 €
2027	69,70 €
2028	69,70 €
2029	69,70 €
2030	69,70 €
Total	697,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'amortissement du fonds de concours éclairage public versé en 2020 sur dix ans à partir de l'exercice 2021.

2021 3003 021	Amortissement des études versées en 2020 – Budget de la Commune
---------------	---

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que des études versées en 2020 pour un montant total de 4 116,00 € (3 366,00 € + 750,00 €) (compte 2031) doivent être amorties sur une durée de cinq ans.

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 : **4 116 €**

Amortissement étude schéma directeur eau pluviale versée en 2020 : **3 366 €**

Amortissement étude travaux impasse de la Boulonnaire versée en 2020 : **750 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 : **4 116 €**

Amortissement étude schéma directeur eau pluviale versée en 2020 : **3 366 €**

Amortissement étude travaux impasse de la Boulonnaire versée en 2020 : **750 €**

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2021 les études versées en 2020 pour un montant de 4 116 € (compte 28031) suivant le tableau suivant :

**Amortissement sur 5 ans
des études versées en 2020**

Amortissement sur 5 ans	Montant 2020	Montant 2020	Total
	3 366 €	750 €	4 116 €
2021	673,20 €	150,00 €	823,20 €
2022	673,20 €	150,00 €	823,20 €
2023	673,20 €	150,00 €	823,20 €
2024	673,20 €	150,00 €	823,20 €
2025	673,20 €	150,00 €	823,20 €
Total	3 366,00 €	750,00 €	4 116,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'amortissement des études versées en 2020 sur cinq ans à partir de l'exercice 2021.

2021 3003 022	Amortissement des études versées en 2020 – Budget de l'Eau
---------------	--

Madame Bernadette BONGRAND, adjointe en charge des finances, informe le Conseil Municipal que des études versées en 2020 pour un montant total de 32 720,10 € (compte 2031) doivent être amorties sur une durée de cinq ans.

Fonctionnement dépenses (Chapitre 042)

Article 6811 :

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2020 : **32 720,10 €**

Investissement recettes (Chapitre 040)

Article 28031 :

Amortissement étude schéma directeur eau versée en 2020 : **32 720,10 €**

Madame Bernadette BONGRAND propose d'amortir sur cinq ans et à partir de l'exercice 2021 les études versées en 2020 pour un montant de 32 720,10 € (compte 28031) suivant le tableau suivant :

**Amortissement sur 5 ans
des études versées en 2020**

Amortissement sur 5 ans	Montant 2020	Total
	32 720,10 €	32 720,10 €
2021	6 544,02 €	6 544,02 €
2022	6 544,02 €	6 544,02 €
2023	6 544,02 €	6 544,02 €
2024	6 544,02 €	6 544,02 €
2025	6 544,02 €	6 544,02 €
Total	32 720,10 €	32 720,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'amortissement des études versées en 2020 sur cinq ans à partir de l'exercice 2021.

2021 3003 023	Vote des budgets primitifs : Commune, Eau, Assainissement et Panneaux Photovoltaïques
---------------	---

➤ Vote du budget primitif de la Commune

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune présenté.

➤ Vote du budget primitif de l'Eau

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2021 de l'Eau présenté.

➤ Vote du budget primitif de l'Assainissement

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2021 de l'Assainissement présenté.

➤ Vote du budget primitif des Panneaux Photovoltaïques

Après présentation et examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2021 des Panneaux Photovoltaïques présenté.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

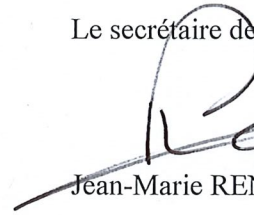
Le Maire,



Jean-François CESSAC



Le secrétaire de séance,



Jean-Marie RENAudeau

